# Pri Honoré 2023

## Fonnker // Nouvel

# RÈGLEMENT & DOSSIER D'INSCRIPTION

Concours en créole réunionnais

Attention: Ne pas signer vos textes









## Dans le cadre de la défense et de la promotion de la langue créole,

le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE),

organise un concours littéraire en créole réunionnais :

#### KONKOUR LANKRÉOL Fonnkèr // Nouvèl

#### Pri Honoré 2023

en partenariat avec Réunion La 1ère,

la Ligue de l'enseignement — Fédération de La Réunion, et l'Union pour la défense de l'identité réunionnaise (Udir)

#### **Article 1: Présentation**

- *le Konkour LanKRéol- Pri Honoré* 2023 est un concours littéraire en créole réunionnais, de libre créativité, sans thème ni système graphique imposés.

Les graphies existantes : il est conseillé aux participants d'utiliser l'une des graphies existantes ci-après :

- graphie 77,
- graphie KWZ 83,
- graphie Tangol 2001,
- Synthèse graphique 2019 (site lofis la lang)
- grafi tablo lakadémi Larénion 2020 (<a href="https://pedagogie.ac-reunion.fr/fileadmin/ANNEXES-ACADEMIQUES/03-PEDAGOGIE/01-ECOLE/langue-vivante-regionale/FL/Graphie\_document\_cadre.pdf">https://pedagogie.ac-reunion.fr/fileadmin/ANNEXES-ACADEMIQUES/03-PEDAGOGIE/01-ECOLE/langue-vivante-regionale/FL/Graphie\_document\_cadre.pdf</a>)

Quelle que soit la graphie utilisée, <u>la cohérence graphique devra être</u> <u>respectée.</u>

Le.a. candidat.e doit mentionner la graphie utilisée.

NOUVEAUTÉ: À titre expérimental, il sera donné la possibilité à dix (10) candidat.e.s au concours *Pri Honoré* 2023 de participer à un atelier d' « **Initiation à la graphie du créole réunionnais** ", l'inscription se fera par ordre de réception des fiches d'inscription – date et heure de courriel faisant foi –

• **courriel** à l'adresse suivante :

lkr@cr-reunion.fr

entre le 22 février et le 9 mars 2023, au plus tard, pour permettre la mise en place des ateliers dès fin mars.

#### Article 2 : Conditions de recevabilité

2.1 Ce concours est ouvert à tous sans condition de résidence sur le territoire réunionnais. Dans le cas de participation d'un candidat mineur (de plus de 15 ans), une autorisation parentale (annexe) doit être fournie lors du dépôt du dossier.

Les membres du jury et les membres du comité organisateur ne sont pas autorisés à concourir.

- 2.2 Le lauréat du *Pri Honoré* 2023 ne pourra concourir pendant les 3 années qui suivent sa distinction dans le genre concerné. Les textes ayant fait l'objet d'une publication dans le cadre de ce concours ne peuvent plus être présentés les années suivantes.
- **2.3** L'œuvre doit être <u>originale</u>, inédite<sup>1</sup>, individuelle. Elle doit avoir un titre, et <u>ne comporter ni signature ni illustration</u>.
- 2.4 Pour l'édition de 2023, les œuvres collectives seront prises en considération, <u>hors concours</u>. Celles, remarquées par le jury, seront valorisées lors de la remise des prix.
- 2.5 Les genres littéraires concernés :
- Fonnkèr (poésie en créole réunionnais),
- Nouvèl<sup>2</sup>.

ATTENTION: Le participant à ce concours <u>devra choisir</u> entre les deux genres littéraires proposés: fonnkèr OU nouvèl.

Nombre de textes requis obligatoirement :

<sup>1</sup> Qui n'a jusque-là jamais été publiée, éditée, projetée... www.larousse.fr/dictionnaires/francais/inédit.

Selon le Littré, **une nouvelle est une « sorte de roman très court »**, [...] **la nouvelle est généralement un récit court et cette brièveté permet d'intensifier l'effet produit par le texte.** À la différence de la fable, il n'y a ordinairement pas de morale dans la nouvelle ; il n'y a donc **pas de conclusion,** d'enseignement à tirer du texte. En général, le récit est centré autour d'un seul événement (fait ponctuel, parfois futile). Les personnages sont peu nombreux et sont pourvus d'une réalité psychologique, bien que celle-ci soit moins développée que dans un roman. https://www.etudes-litteraires.com/figures-de-style/nouvelle.php

- pour le genre « Fonnkèr » :
  - 5 textes , s'ils sont distincts les uns des autres,
  - <u>plus</u> de 5 textes, uniquement s'ils s'inscrivent dans une unité thématique.
- pour le genre « nouvèl »:
  - 10 pages maximum.

Les œuvres transmises devront respecter les formats de présentation ci-après :

- > une police : Arial ;
- > une taille de caractère : 12;
- $\rightarrow$  un interligne: 1,5;
- > une marge de 2,5 cm sur les côtés et de 2 cm en bas et en haut de page, à partir d'un logiciel bureautique de traitement de texte.

#### Article 3 : Modalités de participation

- 3.1 Le dossier d'inscription, composé des pièces suivantes :
  - le règlement du concours ;
  - la fiche de participation;
  - la fiche d'autorisation de publication et de modification de forme ;
  - la fiche d'autorisation parentale pour le candidat mineur

#### est disponible à partir du mardi 21 février 2023 :

- sur le site internet <u>www.ccee.re</u>
- ou directement au siège du CCEE, à l'adresse et aux horaires suivants :

Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement 73, boulevard du Chaudron - 97 400 SAINT-DENIS

Du lundi au vendredi, de 08 h 00 à 16 h 00

3.2 Le dossier complété des textes présentés et des fiches indiquées à l'article 3.1, dûment remplies, devra être transmis obligatoirement, au plus tard :

#### Le vendredi 16 juin 2023 :

- par voie postale en recommandé avec accusé de réception (RAR) au CCEE, les œuvres tapuscrites format papier,
- complété d'un format numérique modifiable (« .odt » ou « .doc ») par courriel à l'adresse suivante : lkr@cr-reunion.fr

#### ATTENTION! L'envoi des textes doit se faire:

- 1 sous format numérique, par courriel :
- les textes version modifiable,
- une petite biographie de <u>5 lignes, maximum</u>
- 2 par voie postale en recommandé avec Accusé de réception, l'enveloppe devra contenir :
- les œuvres tapuscrites,
- la fiche d'inscription,
- la fiche d'autorisation et de publication des œuvres et de modifications de forme.
- 3.3 La date limite d'envoi des dossiers est fixée au vendredi 16 juin 2023, le cachet de la poste faisant foi.

#### Article 4 : Composition du jury et critères de sélection

**4.1** Le jury est désigné par le comité organisateur. Il est composé de membres issus du monde littéraire, culturel et éducatif de La Réunion.

- **4.2** Le jury élit en son sein un.e président.e. Il prend en compte la qualité littéraire de l'œuvre découlant d'une bonne maîtrise des outils de la poésie et de l'écriture d'une nouvelle, mis au service du sens ainsi que la cohérence du système graphique utilisé.
- 4.3 Le jury est souverain et ses décisions seront prises à la majorité simple des présents. Lors des délibérations, en cas d'égalité des voix, la voix du président ou de la présidente est prépondérante.

#### **Article 5 : Les récompenses**

- 5.1 Pour chaque genre le jury désignera le 1<sup>er</sup>, le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> prix.
- 5.2 Les récompenses consistent en :
  - l'attribution de prix par la Région Réunion :

```
1<sup>er</sup> prix, une récompense d'une valeur de 1 300 euros,
2<sup>ème</sup> prix d'une valeur de 800 euros,
3<sup>ème</sup> prix d'une valeur de 400 euros.
```

- l'édition collective des œuvres des lauréats par le CCEE;
- un bon cadeau dans une librairie de La Réunion offert par le CCEE.

En plus des 3 premiers prix, des mentions koudkèr / koudpous peuvent être décernées par le jury.

Nouveauté : des bons de participation à un atelier de "Perfectionnement de la graphie choisie", en kréol rényoné seront offerts aux candidats distingués par un koudkèr ou koudpous, en vue d'améliorer leur niveau de maîtrise de la langue créole ;

5.3 Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de prix, s'il estime qu'aucune œuvre ne remplit les conditions prévues à l'article 4.2 du présent règlement. Ses décisions sont sans appel.

Les récompenses se rapportant au (x) prix non décerné (s) se reporteront sur le ou les lauréats du même classement. Exemple : si le 1<sup>er</sup> prix fonnker n'est pas décerné, les récompenses rattachées à ce prix seront reportées sur le 1<sup>er</sup> prix *nouvèl*.

**5.4** Le nom des lauréats des différentes catégories de prix est dévoilé pendant la *Sominn Kréol* - le samedi 28 octobre 2023 - dans le cadre d'une cérémonie de remise des prix. L'information figurera également sur le site internet du CCEE (www.ccee.re).

#### 5.5 Engagements des lauréats du Pri Honoré :

Les lauréats s'engagent à répondre aux sollicitations de la presse afin d'assurer la promotion du *Pri Honoré*.

Les lauréats donnent l'autorisation aux organisateurs de l'évènement d'utiliser leur image dans le cadre de la promotion du *Pri Honoré*, sans limitation dans le temps.

#### Article 6 : Droits de propriété et d'utilisation des œuvres

- 6.1 Les auteurs demeurent propriétaires de leurs œuvres. Ils devront fournir l'autorisation nécessaire à leur édition. Du seul fait de leur participation à ce concours, les auteurs se portent garants contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.
- 6.2 Les participants déchargent le comité organisateur de toute responsabilité en cas de litige et le garantissent de toute réclamation fondée sur le droit d'auteur, la propriété intellectuelle ou le droit à l'image.

Ils autorisent le comité organisateur à en faire l'utilisation la plus large, et ce, sans limitation de durée. L'autorisation s'étend à toute manifestation en lien avec la littérature, à toute reproduction sur tout support, notamment promotionnel, à l'intégration dans sa base de données, dans ses archives historiques, sur des sites Internet, dans des programmes audiovisuels promotionnels, sans que cette énumération soit limitative.

## 6.3 Le comité organisateur procède à la vérification de la cohérence graphique\_et à la correction graphique

**6.4** Les œuvres déposées pourront être récupérées par leurs auteurs au siège du CCEE *au plus tard le 31 janvier de l'année suivante*. Au-delà de cette date, elles seront détruites.

#### Article 7: Engagements du candidat

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve par le candidat des clauses du présent règlement, ainsi que des décisions prises par le jury. Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification sans appel du candidat.

#### KONKOUR LANKRÉOL Fonnkèr // Nouvèl

## Pri Honoré 2023

Concours en créole réunionnais

### Fiche d'inscription

GRAPHIE UTILISÉE : (information obligatoire)
•
TITRE des fonnker (si l'ensemble de l'œuvre comporte
également un titre, merci de le signaler) ou de la nouvelle :
1
2
3
4
5
IDENTITÉ DU CANDIDAT
NOM:
PRÉNOM:
DATE DE NAISSANCE :
ADRESSE POSTALE :
COURRIEL:
N° DE TÉLÉPHONE : 069
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et je m'engage à respecter le règlement du <i>Pri Honoré</i> 2023
Date :   _ _ _ _ _ _  Signature :

## KONKOUR LANKRÉOL

Fonnkèr // Nouvèl

## Pri Honoré 2023

Concours en créole réunionnais

#### Fiche d'autorisation de :

- la publication des œuvres
- la correction graphique

2023	Je soussigné.e Mme / M	
autorise:  • les corrections graphiques apportées par les organisateurs dudit concours,  • la publication des oeuvres par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) dans le cadre de la réalisation d'un recueil collectif des œuvres primées.  Fait à	auteur.e. du ou des textes ci-après, présentés 2023	dans le cadre du <i>Pri Honoré</i>
autorise:  • les corrections graphiques apportées par les organisateurs dudit concours,  • la publication des oeuvres par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) dans le cadre de la réalisation d'un recueil collectif des œuvres primées.  Fait à		
autorise:  • les corrections graphiques apportées par les organisateurs dudit concours,  • la publication des oeuvres par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) dans le cadre de la réalisation d'un recueil collectif des œuvres primées.  Fait à		
autorise:  • les corrections graphiques apportées par les organisateurs dudit concours,  • la publication des oeuvres par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) dans le cadre de la réalisation d'un recueil collectif des œuvres primées.  Fait à		
<ul> <li>autorise:         <ul> <li>les corrections graphiques apportées par les organisateurs dudit concours,</li> <li>la publication des oeuvres par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) dans le cadre de la réalisation d'un recueil collectif des œuvres primées.</li> </ul> </li> <li>Fait à</li></ul>		
<ul> <li>autorise:         <ul> <li>les corrections graphiques apportées par les organisateurs dudit concours,</li> <li>la publication des oeuvres par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) dans le cadre de la réalisation d'un recueil collectif des œuvres primées.</li> </ul> </li> <li>Fait à</li> </ul>		
<ul> <li>autorise:         <ul> <li>les corrections graphiques apportées par les organisateurs dudit concours,</li> <li>la publication des oeuvres par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) dans le cadre de la réalisation d'un recueil collectif des œuvres primées.</li> </ul> </li> <li>Fait à</li></ul>		
<ul> <li>autorise :         <ul> <li>les corrections graphiques apportées par les organisateurs dudit concours,</li> <li>la publication des oeuvres par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) dans le cadre de la réalisation d'un recueil collectif des œuvres primées.</li> </ul> </li> <li>Fait à</li></ul>		
<ul> <li>autorise :</li> <li>les corrections graphiques apportées par les organisateurs dudit concours,</li> <li>la publication des oeuvres par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) dans le cadre de la réalisation d'un recueil collectif des œuvres primées.</li> <li>Fait à</li></ul>		
<ul> <li><u>les corrections graphiques</u> apportées par les organisateurs dudit concours,</li> <li><u>la publication des oeuvres</u> par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) dans le cadre de la réalisation d'un recueil collectif des œuvres primées.</li> <li>Fait à</li></ul>		
• <u>la publication des oeuvres</u> par le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) dans le cadre de la réalisation d'un recueil collectif des œuvres primées.  Fait à	autorise:	
l'environnement (CCEE) dans le cadre de la réalisation d'un recueil collectif des œuvres primées.  Fait à	• <u>les corrections graphiques</u> apportées par	les organisateurs dudit concours,
	l'environnement (CCEE) dans le cadre de	

Signature

#### KONKOUR LANKRÉOL

#### Fonnkèr // Nouvèl

## Pri Honoré 2023

#### Concours en créole réunionnais CRITÈRES DE SÉLECTION DES ŒUVRES

CRITÈRES
<u>Littéralité</u> :
– Respect de la contrainte majeure : écriture en créole réunionnais
– absence de retranscription en créole réunionnais de textes français
La qualité de la langue :
– structure de la phrase en créole
– respect de la conjugaison + bon emploi des temps
– cohérence du registre de langue
– cohérence du système graphique
Les graphies : graphie 77, graphie KWZ 83, graphie Tangol 2001, synthèse graphique 2019 – graphie Tablo de l'académie de La Réunion - Possibilité de "mixer" les graphies (par exemple, écrire en 77 mais utiliser le "sh" de Tangol).
<u>Littérarité</u> : traitement littéraire de la langue
– utiliser les outils de la poésie (rythme, sonorités, figures de style) pour créer des effets de sens
– originalité du thème

#### Quelques références d'ouvrages :

- Le lexique du parler créole de La Réunion de Robert CHAUDENSON;
- <u>Petit dictionnaire créole réunionnais-français</u> Université de La Réunion 1987 (359 pages) de **Daniel BAGGIONI**;
- Dictionnaire Kréol rényoné/français d'Alain ARMAND;
- Lexikréol de Céline Huet.

#### KONKOUR LANKRÉOL Fonnkèr // Nouvèl

## Pri Honoré 2023

Concours en créole réunionnais
Fiche d'inscription à un atelier
« Initiation à la graphie du créole
réunionnais "

#### **IDENTITÉ DU CANDIDAT**

NOM :
PRÉNOM :
DATE DE NAISSANCE :   _ _
ADRESSE POSTALE :
COURRIEL :
N° DE TÉLÉPHONE : 069
1 . 1 . 1















